

**Tilman Haug, Nadir Weber, Christian Windler (Hg.),
Protegierte und Protektoren. Asymmetrische politische
Beziehungen zwischen Partnerschaft und Dominanz
(16. bis frühes 20. Jahrhundert), Köln, Weimar, Wien
(Böhlau) 2016, 528 S., 8 s/w Abb. (Externa. Geschichte der
Außenbeziehungen in neuen Perspektiven, 9), ISBN 978-3-
412-50535-6, EUR 75,00.**

rezensiert von | compte rendu rédigé par

Indravati Félicité, Paris

Les rapports de protection sont au cœur de cet ouvrage collectif dédié à l'asymétrie politique «entre partenariat et domination». Dans six sections accompagnées d'un commentaire, la notion de protection est passée au crible de différents contextes et de différentes méthodes, l'objectif étant de mesurer son potentiel heuristique pour l'histoire des relations internationales aux époques moderne et contemporaine.

La première section est consacrée à la dimension sémantique du terme. Wolfgang E. J. Weber retrace le passage d'une vision marquée par la morale chrétienne à une perception fondée sur la raison d'État et le droit naturel, tout en relevant les implications «pratiques» de la prérogative de la protection. Anuschka Tischer rappelle la centralité de cette idée dans la France moderne, notamment à l'égard des princes allemands et avec la participation active de ceux-ci, sur fond d'opposition à la «monarchie universelle» des Habsbourg. Le rapprochement entre le duc de Savoie et la couronne de France en 1610, perçu en Espagne comme une trahison méritant punition, permet à Hillard von Thiessen de rappeler que liens de patronage et normes sociales fondent aussi les relations extérieures, la concurrence normative des traités augmentant néanmoins à partir de la fin du XVII^e siècle. Claire Gantet rappelle en conclusion que l'appropriation de la notion par tous les acteurs ouvre des espaces d'interaction et de communication.

La section suivante est dédiée à l'asymétrie dans les relations internationales. Des rapports entretenus par la république de Gênes avec ses protecteurs royaux (Matthias Schnettger) à la position ambiguë des États de l'Empire (Tilman Haug), mais aussi des XIII cantons (Andreas Affolter) et plus particulièrement de la république de Genève (Fabrice Brandli), sur la scène internationale après la paix de Westphalie, ce chapitre est clairement centré sur le rôle de protecteur joué par la couronne de France à l'époque moderne et sur l'appropriation pragmatique par les acteurs de la sémantique de la paix et de la protection. André Holenstein conclut en appelant à la prudence dans l'interprétation de la notion, invitant à tenir compte de la part active prise par les «protégés» dans son activation.

La protection comme fait du prince et comme acte de gouvernement fait l'objet de la troisième partie. L'intervention anglaise en faveur des protestants français à l'époque des guerres de Religion ne s'appuya pas sur des arguments de nature religieuse mais sur une «protestation» au sens étymologique de témoignage public en faveur d'une action jugée moralement nécessaire (Gabriele Haug-Moritz). Fabrice Micallef analyse la recherche de protecteurs étrangers par les catholiques de Provence à l'époque de la Ligue comme



Herausgegeben vom Deutschen
Historischen Institut Paris | publiée
par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)

des »stratégies de la faiblesse«, tandis que Christoph Kampmann interroge la pertinence du discours qui présente la paix de Westphalie comme une césure après laquelle la défense de sujets étrangers contre leur souverain disparaîtrait progressivement, l'État moderne monopolisant cette fonction de protection. Étudiant le rôle joué par la protection durant les guerres de Révolution, Marc Belissa met en lumière le passage d'un discours fondé sur la protection des peuples révoltés à l'idée, après 1792, que la République doit aussi contrôler les peuples protégés. Heinrich Schmidt relève le lien étroit entre facteur confessionnel et pouvoir dans ces stratégies.

La protection comme mode d'exercice du pouvoir constitue la quatrième partie. Birgit Emich reconstruit une gradation de ces relations sociales en fonction de leur formalisation et distingue le patronage, catégorie analytique, de la protection, terme présent dans les sources. Laurence Fontaine présente la protection comme ressource mobilisable dans des relations sociales à la cour de Louis XIV, marché où la protection se négocie et devient une ressource exploitée par des courtisans qui monnaient ainsi leur capital symbolique. Andreas Würigler souligne la réciprocité de la protection, le souverain retirant une partie de sa légitimité de sa capacité à l'offrir. Horst Carl étudie l'utilisation opportuniste de cette notion dans le cas limite de la protection des civils par une armée d'occupation. Nadir Weber éclaire l'utilisation consciente de la protection par les »faibles«: les appels à différents protecteurs permettaient aux élites neuchâteloises de nouer des liens interpersonnels avantageux. Barbara Stollberg-Rilinger conclut que la protection est moins un fait objectif qu'une stratégie de légitimation et souligne la formalisation croissante des relations entre acteurs politiques européens, la fixation écrite des normes autour du principe de souveraineté ayant pour corollaire une dépersonnalisation de ces normes, sans pour autant signifier la disparition de la protection comme argument politique.

Les implications concrètes de la protection dans les espaces tiers font l'objet de la cinquième partie. Luca Scholz propose, à travers une analyse du droit d'escorte dans un Saint-Empire marqué par la fragmentation et la superposition, de reconsidérer ce pouvoir sur la mobilité comme l'expression juridique, fiscale mais aussi symbolique de la supériorité territoriale. Hanna Sonkajärvi montre comment une institution pouvait être amenée à protéger ses ressortissants à l'étranger à travers l'exemple des *Juntas y Regimientos*, censées assister les Basques de Biscaye devant les tribunaux des autres provinces espagnoles. Guillaume Calafat et Roberto Zaugg soulignent le rôle d'intermédiaires des consuls entre les »nations« marchandes présentes dans les ports italiens des XVII^e et XVIII^e siècles et les gouvernements et autres pouvoirs locaux. Christian Windler rappelle que la catégorie d'»étrangers« n'épuise pas la totalité des usages de la protection dans les espaces tiers, soulignant la diversité des niveaux juridiques et l'importance des relations interpersonnelles.

La dernière partie ouvre la perspective aux espaces extra-européens et à l'ambiguïté qui lie protection et colonisation à l'époque contemporaine. Tanja Bühner suit l'évolution de la relation entre les nizâms d'Hyderabad et l'Inde britannique, d'abord un partenariat favorable à ce royaume indien, puis protectorat sous domination anglaise et enfin rapport colonial, atténué notamment par le respect manifesté aux élites et aux structures locales dans le cérémonial diplomatique. Wolfgang Egner retrace la genèse du protectorat statutaire sur fond de rivalité entre les puissances continentales à la fin du XIX^e siècle et relève son indéfinition. Alexander Keese, dans son étude de la résurgence postcoloniale de cette notion dans le contexte nationaliste centre-africain, en démontre la malléabilité. Jörn Leonhard appelle à analyser

Frühe Neuzeit – Revolution –
Empire (1500–1815)

DOI:
10.11588/frrec.2017.3.41448

Seite | page 2



Herausgegeben vom Deutschen
Historischen Institut Paris | publiée
par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

les pratiques de protection qui, loin de se limiter à un statut, se créent constamment, sans nécessairement supposer une asymétrie entre protecteurs et protégés.

L'ouvrage rend compte de la diversité des approches possibles du phénomène de la protection sans pour autant négliger l'estimation de son utilité pour l'historien dans toute sa plasticité. La notion de protection apparaît comme une catégorie d'analyse présente au cœur des relations internationales mais aussi au-delà de celles-ci puisqu'on la retrouve dans la constitution des souverainetés, dans l'établissement de différents types de domination, mais aussi dans la mise en place d'appareils rhétoriques et juridiques justifiant les contestations et les révoltes.

Frühe Neuzeit – Revolution –
Empire (1500–1815)

DOI:
10.11588/frrec.2017.3.41448

Seite | page 3



Herausgegeben vom Deutschen
Historischen Institut Paris | publiée
par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)